

ils ajoutaient qu'ils se contenteraient de gagner 4 fr par jour, mais qu'avec le tarif de 1 fr. 25 ils n'arriveraient jamais à faire ressortir leur journée à 4 fr.

M. Girou dit qu'il ne répondait qu'il leur était impossible d'accepter le tarif de 1 fr. 40 par mètre avant de connaître eux-mêmes les conditions d'établissement de la nouvelle fabrication.

Pour répondre aux craintes que les ouvriers exprimaient de ne pouvoir atteindre la journée de 4 fr., ils ont offert de garantir à chacun d'eux le minimum de 4 fr. 50 par jour, pendant la période d'essai.

Après une réunion générale qui a eu lieu mardi, les ouvriers ont maintenu leur première demande de 1 fr. 40 par mètre et n'ont pas accepté la proposition du minimum garanti.

Hier, les 30 ouvriers travaillant sur le nouvel article se sont mis en grève, et ils ont été suivis par 130 autres ouvriers travaillant sur les articles courants. Aujourd'hui, ils ne sont pas rentrés dans les ateliers.

Disons avant tout qu'il faut espérer que ce désaccord ne se prolongera point. S'il en était autrement, le départ des 150 grévistes entraînerait forcément le chômage de services auxiliaires qui correspondent aux métiers arctiques et aurait ainsi pour contre-coup le renvoi de 200 à 300 ouvriers ou ouvrières. On comprend que ce préjudice énorme les ouvriers s'imposeraient à eux-mêmes, sans parler de celui qu'ils causeraient à leur patron.

Mais ce ne sont point les conséquences de la grève que nous voulons examiner ici. Le fait divers que nous avons cité est une véritable révélation.

Si l'on s'en souvient, les industriels lyonnais et stéphanois, en réclamant l'admission temporaire des fils de coton, faisaient valoir comme principal argument la détresse de leurs ouvriers. « Nos malheureux ouvriers », s'écriaient-ils, « avec des larmes dans la voix, ne gagnent qu'à grand-peine le maigre salaire de 1 fr. par jour. C'est une situation intolérable pour eux, qui ne peuvent qu'aller s'aggraver, si l'on ne nous accorde point l'admission temporaire des fils de coton, qui serlent, nous permettra de relever notre travail et de donner véritablement du pain à nos ouvriers ».

Cette raison était de nature à séduire, on le comprend, les honorables députés amis du peuple qui avaient pris en main la cause des industriels lyonnais et stéphanois. Les filateurs du Nord qui défendaient, eux aussi, les intérêts de leurs ouvriers, ne l'avaient pas pris au sérieux et ils avaient bien fait, puisque cette raison avait contre elle le malheur de n'être pas vraie.

Les députés qui en doutaient encore en seront déromant convaincus, car la grève dont nous parlons plus haut en donne une preuve éclatante. Il est démontré que les ouvriers stéphanois gagnent généralement de 5 à 6 francs par jour; qu'ils sont assez contents de leur sort pour ne pas accepter un salaire de 4 fr. 50 par jour garanti quand ils ont par leur patron; qu'ils préfèrent même se mettre en grève plutôt que d'accepter un prix de journée qui leur paraît insuffisant.

L'admission temporaire des fils de coton n'existe pas que nous sachions, et elle n'existera jamais, espérons-le. Malgré cela il est clair, il est établi que les ouvriers de la région du Rhône gagnent le quintuple du prix avancé par les industriels lyonnais et stéphanois. Ils réclamaient cette admission temporaire, ils gagnent plus que les ouvriers du Nord, et cependant c'étaient ces braves gens que l'on voulait ruiner, sous le prétexte que leurs frères du Midi pouvaient à peine gagner un modeste franc.

La gaze et le velours de M. Girou, de Chantegrille, nous permettent de découvrir la manœuvre employée par les Lyonnais et les Stéphanois. Nous les signalons avec un grand plaisir et nous espérons qu'on saura en garder le mémoire. Il nous semble que mettre au grand jour de pareils procédés de persuasion est suffisant et nous nous abstons de les qualifier.

Au demeurant, ce qui ressort de tout ceci, c'est que les industriels lyonnais et stéphanois avaient joué la comédie devant la commission parlementaire et ce n'était pas vraiment un endroit bien choisi.

O. B.

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Paris, 29 décembre. Un régime de mauvais temps va s'établir sur nos régions. Des pressions très basses occupent tout le nord de l'Europe et s'étendent vers le Sud. Le baromètre est descendu de 10 mm à Dunkerque et à Japaranda où il marque seulement 755 mm. Des vents du N-O soufflent de S-O. Hier sur la Manche et la Bretagne, ils faisaient en tourant vers N.-O. ce matin, les fortes pressions tombent à disparaître de la Bretagne. Elles persistent au S.-O. de l'Europe, Madrid 77 mm.

La température s'est relevée sur nos régions et en Russie, elle baisse rapidement en Russie. Ce matin, le thermomètre marquait 16 à Hermandstad, 2 à Stornoway, 4 à Paris, 10 à Biarritz et 12 à La Corogne.

En France, la hausse de température va se maintenir; les pluies sont attendues.

A Paris, hier, le temps a été couvert et il est tombé 2 mm d'eau pendant la nuit.

## SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du 29 décembre 1885.

Présidence de M. MAGNIN, vice-président.

La séance est ouverte à 3 heures 5 m.

### BOURSE DE COMMERCES A PARIS

Le Sénat adopte un projet de loi tendant à autoriser la ville de Paris à demander un crédit une avance de 25 millions pour la création d'une Bourse de commerce et à établir une imposition spéciale pour le remboursement de cette avance.

### LES TRAITEMENTS DES CURÉS

M. Merlin donne lecture d'un rapport sur un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 80.000 fr. pour supplément au chapitre « Traitements des curés ».

La discussion immédiate est ordonnée et le projet voté sans discussion par 119 voix contre 3.

### FEUILLETON DU 31 DÉCEMBRE. — N° 57

## LA FAUTE

DU

## DOCTEUR MADELOR

TROISIÈME PARTIE

Pendant l'année terrible

(SUITE)

XI

— C'est vrai, vous n'avez pas bien agi; enfin, maintenant vous avez du repentir de ce que vous avez fait. Je sais bien que vous avez sauvé Mlle Marie du gouffre de la Lesse. Vous avez racheté ces choses-là.

— Peut-être, Josillet.

— Est-ce que vous avez tout dit?

— Me pardonnez-vous si je vous fais encore de la peine, si de nouveau je vous rends triste?

— Dites, Simonne.

— J'aime toujours votre maître, Josillet, ce n'est pas ma faute, voyez-vous, et ne vous fâchez pas de ce que je vous confie là. Je me suis sacrifiée à Marie, parce que je le devais, parce que c'était horrible les pensées qui me venaient quand je lui voulais du mal. Vous, Josillet, je vous aime, mais en ami, pas comme assez pour être votre femme, j'ai trop de fierté et d'honneur pour accepter votre nom quand j'ai dans le cœur un sentiment comme celui que je viens de vous avouer. Prenez patience,

## CREDITS

M. Millaud dépose et lit un rapport sur le projet de crédits supplémentaires et extraordinaires portant sur divers exercices.

M. de Navignan demande des explications sur les crédits de 14 millions.

Le projet est adopté à l'unanimité de 204 votants.

## LE DÉCRET DE PROROGATION

M. Allain-Targé donne lecture du décret de prorogation.

Le Sénat s'ajourne au deuxième mardi de 1886. La séance est levée à 6 h. 10.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 29 Décembre 1885

Présidence de M. FLOUET, Président

La séance est ouverte à 2 heures.

### M. PICHON PRÉSENTE UNE OBSERVATION SUR LE PROCÈS-VERBAL

M. Compayré, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. Pichon. — En lisant le compte-rendu de la dernière séance, j'ai remarqué deux interruptions qui n'avaient été adressées par MM. Guillaumont et Maurice Faure et que la suite dont je suis affecté n'a empêché d'attendre.

Comme elles m'atteignent directement, je viens y répondre aujourd'hui.

Au moment où je terminais la lecture de la déclaration de la minorité conservatrice que j'avais été chargé de présenter à la tribune, M. Guillaumont a dit :

« Vous auriez dû dire cela lorsque vous étiez ministre en 1870, au moment de la déclaration de guerre; nous n'aurions eu ni Sedan, ni Metz. » Et M. Maurice Faure a dit :

« Celui qui parle ainsi est un ancien ministre de ce Gouvernement, et moi qui suis à la présidence de l'Assemblée, je ne puis que constater l'absence de la Lorraine. »

Je réponds que je faisais en effet partie du cabinet au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

J'ajoute que je n'étais pas présent au conseil des ministres où la guerre fut décidée (Bruti), et où les ordres de mobilisation furent donnés.

En apprenant cette grave décision, mon premier mouvement fut de me retirer, mais je n'ai pas tardé à comprendre qu'une semblable résolution en face d'une guerre, devenue inévitable, pouvait être préjudiciable à mon pays, car j'aurais pu lui donner tort en me retirant. (Interruptions à gauche). Je sais que j'assumais de graves responsabilités dans le cas où la guerre ne serait point heureuse, mais j'ai mieux aimé courir le risque de ce préjudice personnel que de faire tort à mon pays. (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit.)

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

M. le président. — M. Pichon a-t-il quelque chose à dire à l'égard de ce que M. Compayré a dit ?

M. Pichon. — Je n'ai rien à dire, mais j'ai voulu dire que j'étais ministre au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Mais il n'est aucun personnage politique de cette époque qui ne sache que dans les conseils du gouvernement, j'ai défendu la paix avec la plus grande énergie, non qu'il n'y eût de justes motifs de déclarer la guerre, mais je croyais le maintien de la paix préférable pour mon pays.

## LA TAXE SUR LES BOISSONS

M. Lacroix a la parole pour adresser une question au ministre des finances au sujet de la révision de la taxe unique sur les boissons. Cette mesure aura pour effet d'augmenter les perceptions de l'octroi d'environ un franc par hectolitre dans 150 villes.

Un lendemain des élections, cette mesure qu'on va appliquer à partir du 1er janvier sera très impopulaire et soulèvera de nombreuses protestations. Cette révision passera surtout à St-Etienne, par exemple, sur les ouvriers qui souffrent déjà de la crise et sont obligés de s'approvisionner au jour le jour.

La loi de 1875 avait pour but de supprimer l'exagération des taxes, combattre la fraude et répartir plus équitablement la charge de l'impôt. Pour réviser les premières évaluations, on va rechercher le prix moyen du vin dans l'arrondissement; mais il n'est pas juste de faire entrer dans ce calcul la consommation des vins chers qui s'effectue par exemple dans les villes d'eau.

La Chambre pourrait ajourner à un an la révision de la taxe unique ou tout au moins décider que le prix moyen des vins est établi d'après les chiffres de 1875. En tout cas, il faut écarter du calcul les consommations anormales.

M. Cunéo d'Ornano dépose une demande d'interpellation sur le régime de la taxe unique. (Bruit à gauche.)

L'orateur dit que cette demande a pour objet de permettre à la Chambre d'arriver à une solution de la question.

M. Sadi-Carnot répond en ce qui concerne l'ajournement de la révision, que le gouvernement ne pourrait entrer dans cette voie. La révision doit porter sur le budget une ressource de 3 millions sans compter le nouveau St. d'ailleurs, certaines villes demandent l'ajournement de la mesure, d'autres la désirent vivement, parce qu'elles doivent trouver un avantage et un allègement.

On demande subsidiairement que les nouvelles évaluations soient faites sur les prix anciens; mais cette manière de procéder serait en contradiction avec le système sur lequel repose la taxe unique. En outre, cette évaluation serait nuisible aux intérêts d'un grand nombre d'autres villes.

Au point de vue des intérêts budgétaires, les deux éléments, la quantité et le prix moyen doivent entrer en ligne de compte. On a demandé enfin qu'il y ait exception dans les évaluations des consommations faites dans certaines communes. Cette distraction serait contraire à la loi, elle serait d'ailleurs très difficile à établir.

La loi pour remédier à cet état de choses a prévu un maximum qui atténue la rigueur du calcul. Le gouvernement est d'avis qu'il y a lieu de ne pas suspendre le cours de la loi de 1880 qui a un caractère essentiellement dém